



RAPPORT

Réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de la ville de Bandol

Dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine
Public Maritime

Novembre 2024

Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume



CLIENT : Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume

COORDONNÉES	155 avenue Henri Jansoulin 83 740 la Cadière d'Azur Tél. : 04 94 98 26 60
INTERLOCUTEUR	Monsieur Thevenet E-mail : bernard.thevenet@sudsaintebaume.fr

CREOCEAN

COORDONNÉES	Zone Technocéan – Chef de Baie – Rue Charles Tellier 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05 46 41 13 13 - Fax : 05 46 50 51 02 E-mail : creocean@creocean.fr
INTERLOCUTEUR	Monsieur Legras Tél. : 06 79 91 91 08 E-mail : legras@creocean.fr

RAPPORT

TITRE	Réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de la ville de Bandol Dossier de demande de concession du Domaine Public Maritime
N° DE COMMANDE	23B64633
NOMBRE DE PAGES TOTAL	52
NOMBRE D'ANNEXES	3

VERSION

RÉFÉRENCE	VERSION	DATE	REDACTEUR	CONTRÔLE QUALITE
230657	0	03/06/2024	JBU	DMI / RLE
230657	1	27/09/2024	JBU	DMI / RLE
230657	2	21/10/2024	JBU	/
230657	3	25/11/2024	JBU	/
230657	4	26/11/2024	JBU	/

Sommaire

1. Présentation du demandeur	8
2. Situation, consistance et superficie de l'emprise qui fait l'objet de la demande.....	9
2.1. Situation	9
2.2. Consistance	10
2.3. Emprise	11
3. Destination, nature et coût des travaux.....	12
3.1. Contexte.....	12
3.2. Nature des travaux	22
3.3. Coût des travaux.....	27
4. Cartographie du site d'implantation et plans des installations à réaliser	28
5. Calendrier de réalisation des travaux.....	33
6. Modalités de maintenance envisagées.....	35
7. Modalités proposées, à partir de l'état initial des lieux, de suivi du projet et de l'installation et de leur impact sur l'environnement et les ressources naturelles.....	36
7.1. Suivi de la qualité des eaux	36
7.2. Suivi des herbiers de Posidonie	37
8. Nature des opérations nécessaires à la réversibilité des modifications apportées au milieu naturel et au site, ainsi qu'à la remise en état, la restauration ou la réhabilitation des lieux en fin de titre ou en fin d'utilisation	38
9. Résumé non technique	39

Table des figures

Figure 1 : Cartographie du site d'implantation.....	10
Figure 2 : Localisation des trois émissaires : Eden Roc (en bleu), Ancienne Corniche (en vert) et Renécros (en rouge) - longueur relevées en 2008.....	12
Figure 3 : Exemple de désordre sur l'émissaire Eden Roc : a) anciennes canalisations hors service en parallèle de l'émissaire ; b) rupture de continuité, c) absence de collier ; d) absence de protection ; e) cavaliers en béton sans canalisation.....	14
Figure 4 : Cartographie des désordres	15
Figure 5 : Exemple de désordre sur l'émissaire « Ancienne Corniche » : ruptures de continuité photographies a – d ; et affouillements / canalisation ne reposant pas sur le fond (e).....	18
Figure 6 : Cartographie des désordres	19
Figure 7 : Photos d'inspection de l'émissaire Renécros	21
Figure 8 : Schéma de principe (vue de dessus).....	26
Figure 9 : Schéma de principe (coupe transversale).....	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identification du demandeur 8

Tableau 2 : Localisation de l'objet de la demande..... 9

Tableau 3 : Caractéristiques des canalisations 11

Tableau 4 : Caractéristiques de l'émissaire « Eden Roc »..... 13

Tableau 5 : Synthèse des désordres sur l'émissaire « Eden Roc »..... 16

Tableau 6 : Caractéristiques de l'émissaire « Ancienne Corniche » 17

Tableau 7 : Synthèse des désordres sur l'émissaire « Ancienne Corniche »..... 20

Tableau 8 : Caractéristiques de l'émissaire « Renécros » 21

Tableau 9 : Synthèse des travaux à réaliser sur l'émissaire « Eden Roc » 23

Liste des annexes

<i>Annexe n°1 : Arrêté préfectoral n°AE-F09323P0351 du 18/02/2024</i>	<i>40</i>
<i>Annexe n°2 : Fiche descriptive PR Renécros.....</i>	<i>44</i>
<i>Annexe n°3 : Plans des atterrages</i>	<i>46</i>

Préambule

Le maître d'ouvrage sollicite une concession pour l'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) pour la durée maximale de 30 ans prévue par la réglementation, afin de pouvoir exploiter les émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de la commune de Bandol (83).

Les ouvrages, localisés au sein du DPM, correspondent aux émissaires secondaires Eden Roc et Ancienne Corniche, qui fonctionnent par écoulement gravitaire lors d'événements pluvieux par surverse des postes de refoulement (PR) situés en amont : respectivement les postes de refoulement « Eden Roc » et « Corniche ». Les PR sont situés sur la chaîne de relevage du PR Bandol Port qui est l'ouvrage qui recueille toutes les eaux usées de Bandol pour les refouler vers la station d'épuration (STEP) de la Cride via un émissaire de transfert en mer.

Le présent document constitue la demande d'autorisation au titre des dispositions des articles L.2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) pour l'utilisation du domaine public maritime. Son formalisme respecte l'article R.2124-2 du CGPPP.

1. Présentation du demandeur

La demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des limites administratives des ports est portée par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB), autorité exerçant les compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et d'assainissement des eaux usées, selon les statuts de la communauté d'agglomération qui prévoient en leur article 4 les compétences obligatoires que la CASSB exerce en lieu et place des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L.5216-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent dossier de demande de concession d'utilisation du DPM est ainsi effectué pour le compte du demandeur suivant :

Tableau 1 : Identification du demandeur

Nature	Communauté d'agglomération
Dénomination	Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
Siège social	155 avenue Henri Jansoulin 83 740 la Cadière d'Azur
SIRET	248 300394 00116
Objet	Autorité exerçant les compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et d'assainissement des eaux usées
Signataire de la demande	Madame Blandine Monier, présidente de la communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

2. Situation, consistance et superficie de l'emprise qui fait l'objet de la demande

2.1. Situation

L'emprise objet de la demande se trouve sur la commune de Bandol dans le département du Var, et plus précisément au droit de deux émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de la commune, dans la baie de Bandol : Eden Roc et Ancienne Corniche¹.

L'émissaire de Renécros sera entièrement démantelé dans le cadre du projet, et n'entre donc pas dans la demande de concession.

Tableau 2 : Localisation de l'objet de la demande

Localisation	Profondeur	Coordonnées rejet Lat/Long	Coordonnées rejet Lambert 93	Objet
Bandol	34 m	Long : 5°44.22825'E Lat :43°7.61151'N	X : 922854.674 Y : 6229151.475	Emissaire secondaire du réseau d'eaux Usées Eden Roc
Bandol	34 m	Long : 5°45.15547'E Lat. : 43°7.17428'N	X : 924140.62 Y : 6228385.5	Emissaire secondaire du réseau d'eaux Usées Ancienne Corniche

¹ Le troisième émissaire, Renécros, dont il est fait mention dans le reste du document, sera déposé dans le cadre des travaux de réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de Bandol.



Figure 1 : Cartographie du site d'implantation

2.2. Consistance

L'emprise objet de la demande de concession d'utilisation du DPM est utilisée pour le rejet en mer des eaux usées (augmentées des eaux claires parasites) en provenance des surverses des postes de refoulement situés en amont : respectivement les postes « Eden Roc » et « Corniche », lors d'évènement pluvieux et notamment lorsque les débits dépassent les capacités des postes de refoulement par temps de pluie.

Le trop plein qui arrive aux postes de refoulement est alors acheminé par les conduites directement en mer, permettant de délester le réseau principal.

Les postes de refoulement « Eden Roc » et « Corniche » sont situés sur la chaîne de relevage du PR Bandol Port qui est l'ouvrage qui recueille toutes les eaux usées de Bandol pour les refouler vers la STEP de la Cride via un émissaire de transfert en mer.

Le plan des réseaux au droit du DPM est présenté au chapitre 4.

2.3. Emprise

Les ouvrages occupant le DPM correspondent à deux canalisations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Tableau 3 : Caractéristiques des canalisations

Canalisation		Caractéristiques de la protection	Diamètre extérieur	Caractéristique de l'émissaire	Diamètre intérieur	Largeur	Longueur ²
Eden Roc	Sarcophage béton					0,46 m	9,08 m
						0,58 m	3,80 m
	Partie existante réhabilitée	Protection type buse en béton	400 mm	Tuyau PVC	340 mm		969 m
	Partie prolongée	Protection type buse en béton	400 mm	Tuyau PVC	340 mm		200 m
Ancienne Corniche remplacée		Protection type buse en béton	410 mm	Tuyau PEHD	355 mm		1 314,44 m

L'emprise totale sur le domaine public sera donc de 1 012,90 m².

² Pour l'émissaire Eden Roc, la longueur est calculée depuis la limite cadastrale de la parcelle limitrophe AC 0339. Pour l'émissaire Ancienne Corniche, la longueur est calculée depuis la limite du port de plaisance de Bandol, transféré en pleine propriété à la commune de Bandol.

3. Destination, nature et coût des travaux

3.1. Contexte

Lors de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération des communes de Sanary sur Mer et Bandol, les études d'impact, en particulier celles sur le milieu marin, ont mis en évidence des problèmes divers affectant les émissaires secondaires des réseaux d'assainissement.

Trois émissaires localisés proche de la baie de Bandol sont concernés : l'émissaire Eden Roc, l'émissaire Ancienne Corniche et l'émissaire de Renécros (Figure 2).

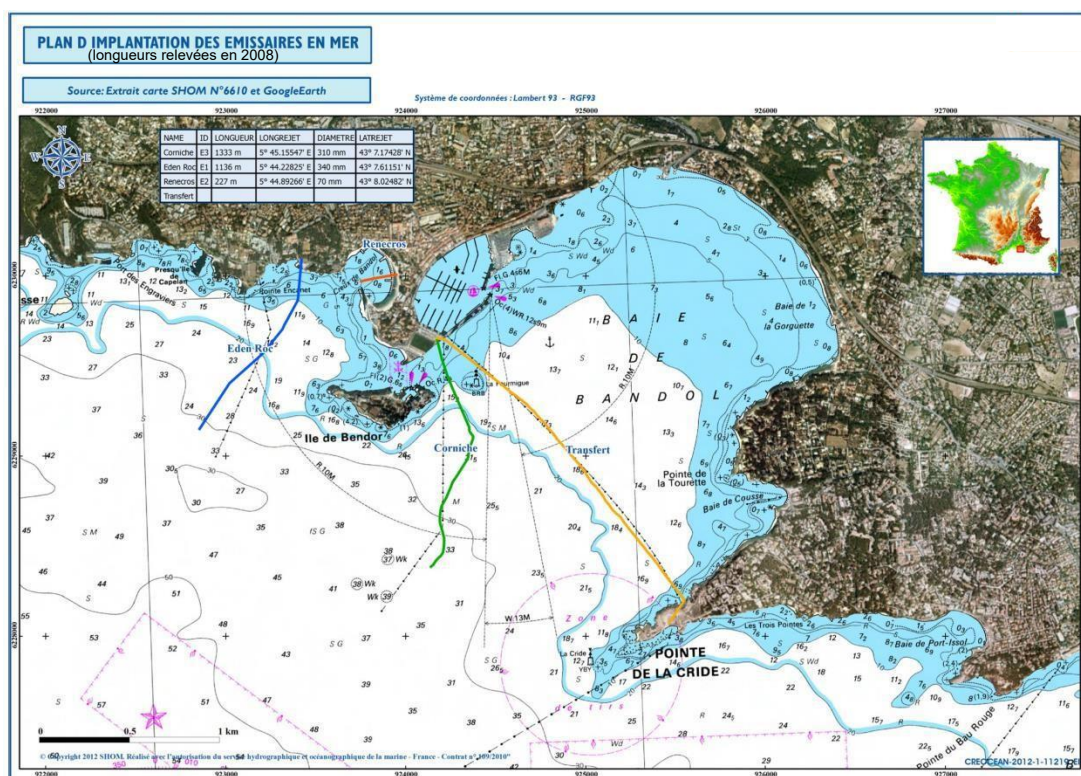


Figure 2 : Localisation des trois émissaires : Eden Roc (en bleu), Ancienne Corniche (en vert) et Renécros (en rouge) - longueurs relevées en 2008

En premier lieu, il subsistait de nombreuses incertitudes sur les positions précises des points de rejets et sur l'état général de ces émissaires.

Un premier rapport de diagnostic a été réalisé en 2012, puis des actualisations ont été établies en 2016 et 2023.

3.1.1. Diagnostic de l'état des émissaires secondaires

En juin 2023, Créocéan a établi une actualisation du diagnostic de l'état des émissaires secondaires.

Les inspections subaquatiques de conduites sous-marines ont mis en avant de nombreux désordres comprenant de nombreux colliers cassés, des absences de tronçons, désemboîtement de coquilles de lestages, canalisation en porte à faux (engendrant des efforts supplémentaires) ...

Des photographies des désordres et une vue en plan pour chaque émissaire secondaire sont fournis ci-après.

3.1.1.1. Diagnostic de l'émissaire Eden Roc

Caractéristiques de l'émissaire et de sa protection

Les caractéristiques techniques de cet émissaire sont fournies dans le Tableau 4 :

Tableau 4 : Caractéristiques de l'émissaire « Eden Roc »

Caractéristiques de la protection	Caractéristiques de l'émissaire
▶ Protection type buse en béton ▶ Diamètre calculé : 400 mm extérieur ▶ Circonférence mesurée : 125 cm ▶ Emboîtement type collier ▶ Longueur totale : 440 m	▶ Tuyau PVC ▶ Diamètre calculé : 340 mm extérieur ▶ Circonférence : 108 cm ▶ Système par emboîtement mâle et femelle ▶ Longueur totale relevée en 2008 depuis le trait de côte : 1 136 m ▶ Ecoulement gravitaire

A noter que lors de la réalisation de la cartographie des biocénoses en 2012, ce sont 969 m d'émissaire existant qui ont été prospectés.

Diagnostic de l'émissaire

L'émissaire est globalement très dégradé dont notamment :

- ▶ Des défauts de lestage,
- ▶ Colliers cassés,
- ▶ Absences de protections,
- ▶ Décalages de coquilles de lestage,
- ▶ Zones d'ensouillement,
- ▶ Canalisation en porte à faux,
- ▶ Ruptures dans la continuité de l'émissaire,
- ▶ Cavaliers béton sans canalisation.

D'autre part, des canalisations de protection hors-service subsistent en parallèle de l'émissaire en fonction.



Figure 3 : Exemple de désordre sur l'émissaire Eden Roc : a) anciennes canalisations hors service en parallèle de l'émissaire ; b) rupture de continuité, c) absence de collier ; d) absence de protection ; e) cavaliers en béton sans canalisation

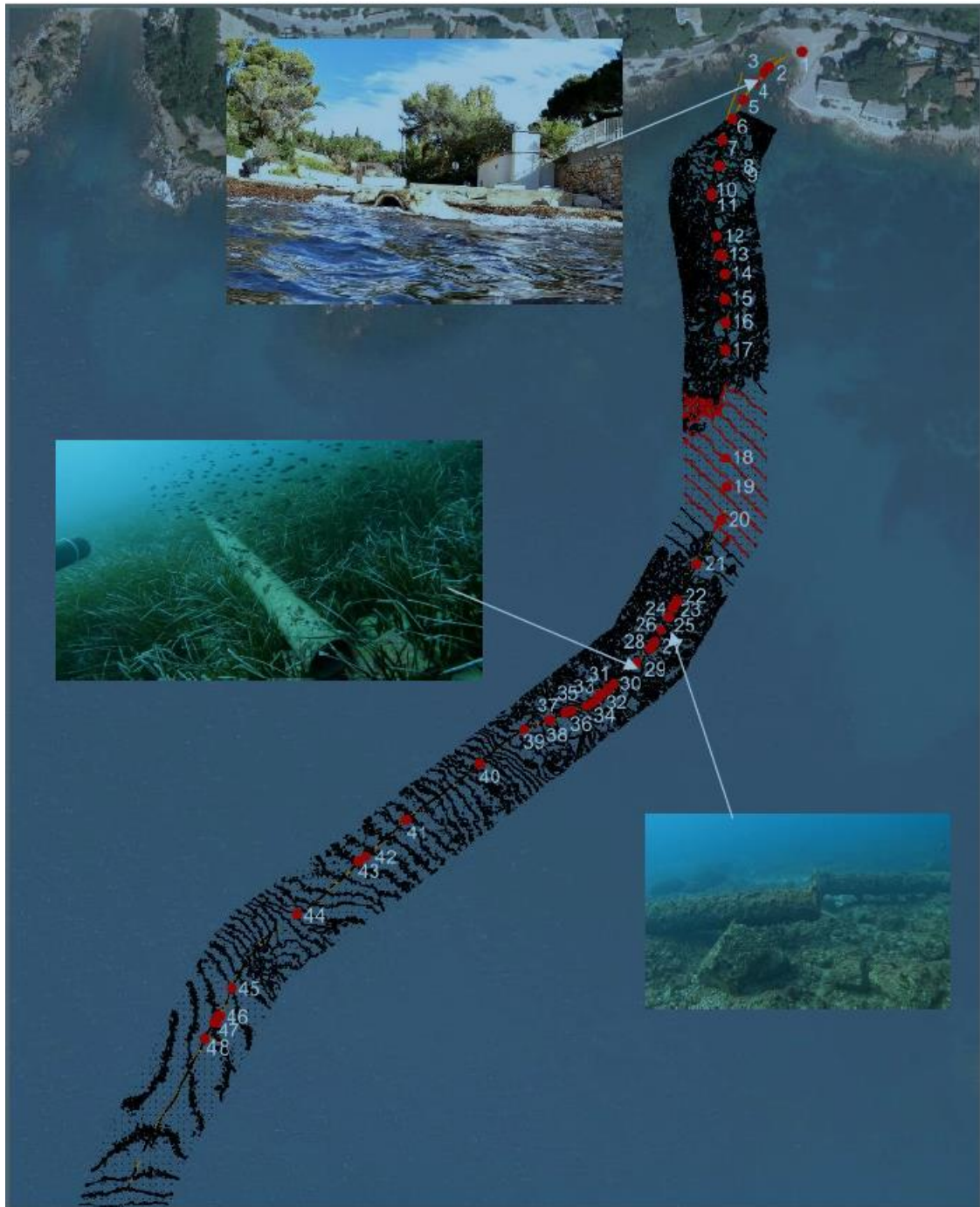


Figure 4 : Cartographie des désordres

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME
REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE DE BANDOL –
DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Tableau 5 : Synthèse des désordres sur l'émissaire « Eden Roc »

Repérage	Prof.	Long.	Observations
1	1	4	Dépose ancienne canalisation L:2m
2	3	30	Dépose ancienne canalisation L:5m
3	3	35	Dépose anciennes canalisations L:20m
4	4,1	45	Dépose anciennes canalisations
5	4,5	60	Absence de lestage
6	5	76	Dépose ancienne canalisation L:2m
7	5,5	93	Dépose ancienne canalisation L:7m - début absence de lestage
8	6,6	112	Fin de l'absence lestage
9	6,3	113	Collier cassé
10	7,1	133	Cavalier
11	7,1	136	Absence de protection- coquilles décalées +/-50cm
12	8,3	165	Absence de protection- coquilles décalées +/-50cm
13	9,5	179	Collier cassé
14	10,3	193	Absence de coquille de lestage (+/-1m) - Début ensouillement de l'émissaire
15	10,7	211	Emissaire ensouillé
16	11,2	228	Fin de l'ensouillement de l'émissaire
17	12,4	248	Emissaire ensouillé
18	13,8	326	Fin de l'ensouillement de l'émissaire
19	15	347	Absence de protection- coquilles décalées +/-50cm
20	15	372	Canalisation déboîtée - Absence de coquille de lestage
21	16,1	409	Coquille de lestage désemboîtée
22	16	439	Début Affouillement - présence de coquille de lestage
23	16	443	Fin affouillement
24	16	446	Canalisation posé sur cavalier béton- Collier cassé
25	16	452	Canalisation posé sur cavalier béton - Collier cassé -Emissaire lesté mais ne repose pas sur le fond marin
26	17	463	Emissaire déboîté
27	17,5	473	Canalisation ne repose pas sur le fond marin (+/-1m) -Début
28	17	478	Canalisation ne repose pas sur le fond marin (+/-1m) - FIN
29		493	Canalisation posée dans posidonie
30	19,5	515	Absence de collier
31		521	Absence de collier
32		527	Absence de collier
33		531	Absence de collier
34		536	Absence de collier
35		541	Absence de collier
36	20,3	552	Absence de collier
37		557	Absence de collier
38		569	Collier désolidarisé
39	22,5	589	Raccord entre 2 canalisations
40	23	630	La canalisation ne repose plus sur le cavalier - Absence de collier
41	24,7	697	Canalisation coupée - Cavalier béton sur la canalisation
42	27	737	Absence du collier
43	27	743	Absence du collier
44	28	802	La canalisation ne repose pas sur le fond marin
45	28,5	875	Emissaire cassé - Manque +/- 7m de canalisation
46		897	Absence de canalisation (Trace de l'émissaire visible)
47	28,5	902	Cavalier béton sans canalisation
48	29	916	Cavaliers béton sans canalisation

3.1.1.2. Diagnostic de l'émissaire Ancienne Corniche

Caractéristiques de l'émissaire et de sa protection

Les caractéristiques techniques de cet émissaire sont fournies dans le Tableau 6 :

Tableau 6 : Caractéristiques de l'émissaire « Ancienne Corniche »

Caractéristiques de la protection	Caractéristiques de l'émissaire
▶ Protection type buse en béton ▶ Diamètre mesuré : 410 mm extérieur, 320 mm intérieur ▶ Circonférence : 106 cm ▶ Longueur totale : 367 m	▶ Tuyau PVC ▶ Diamètre mesuré : 310 mm extérieur, 295 mm intérieur ▶ Diamètre mesuré côté femelle : 350 mm ▶ Longueur totale relevée en 2008 depuis le trait de côte : 1 333 m ▶ Ecoulement gravitaire

A noter que la longueur au sein du Domaine Public Maritime, depuis la limite du port de plaisance de Bandol transféré en pleine propriété à la commune de Bandol, est de 1 314,44 m.

Diagnostic de l'émissaire

L'émissaire est globalement très fortement dégradé dont notamment :

- ▶ Des défauts de lestage,
- ▶ Colliers cassés,
- ▶ Absences de protections,
- ▶ Décalages de coquilles de lestage,
- ▶ Zones d'ensouillement,
- ▶ Canalisation en porte à faux,
- ▶ Ruptures dans la continuité de l'émissaire,
- ▶ Cavaliers béton sans canalisation.

D'autre part, des canalisations de protection hors-service subsistent en parallèle de l'émissaire en fonction.

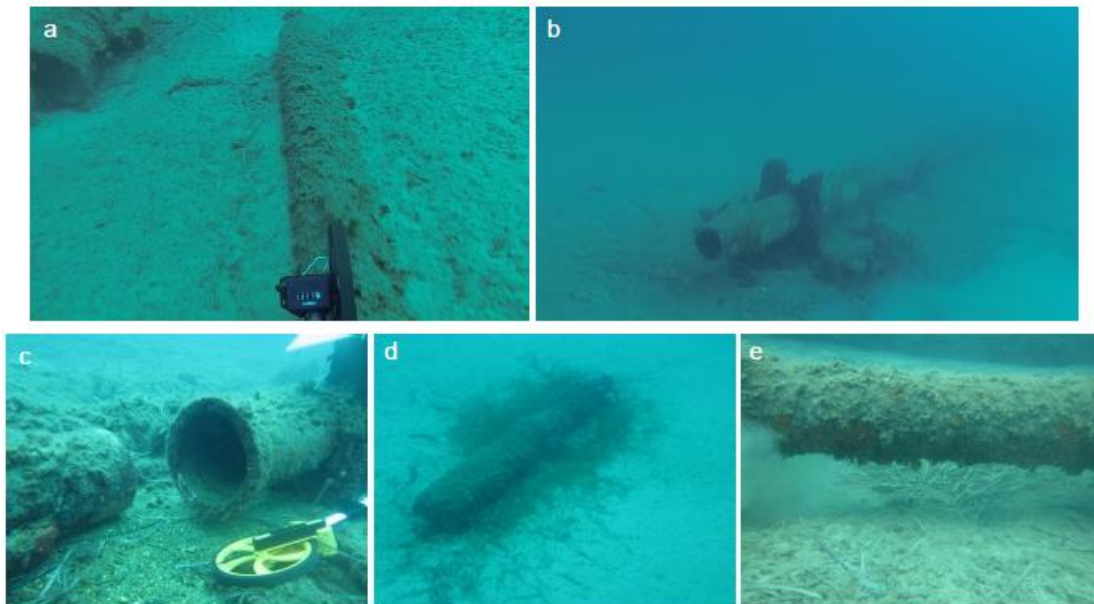


Figure 5 : Exemple de désordre sur l'émissaire « Ancienne Corniche » : ruptures de continuité photographies a – d ; et affouillements / canalisation ne reposant pas sur le fond (e)

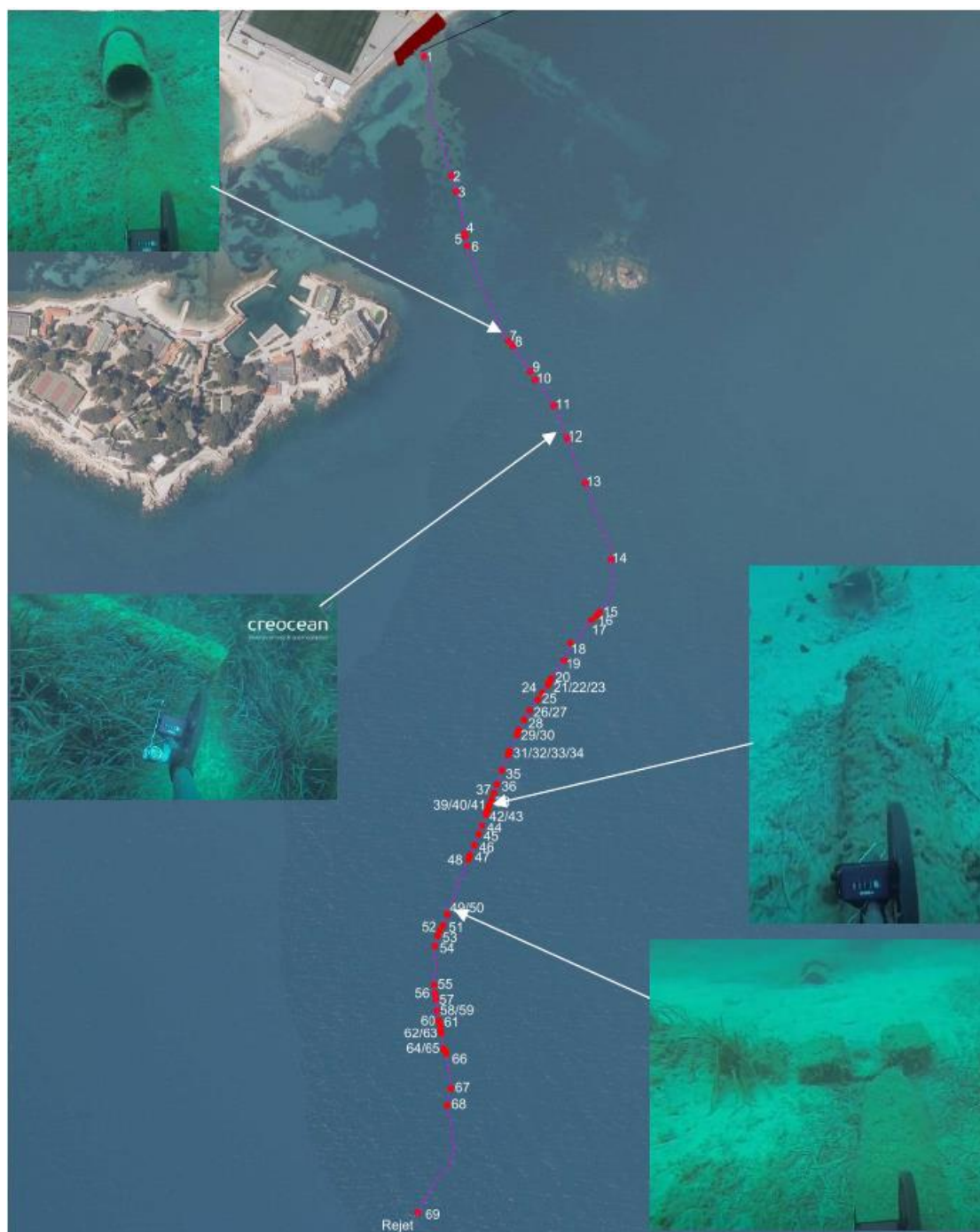


Figure 6 : Cartographie des désordres

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME
REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE DE BANDOL –
DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Tableau 7 : Synthèse des désordres sur l'émissaire « Ancienne Corniche »

Repérage	Prof.	Long.	Observations
1	3	6	La canalisation ne repose pas sur le fond marin
2	5	135	3 Canalisations posées sur le fond marin
3		152	Présence de 2 autres canalisations
4	10	197	La canalisation ne repose pas sur le fond marin
5	10	200	Canalisation située à l'ouest cassée
6	11	210	La canalisation ne repose pas sur le fond marin
7	18	318	Canalisation et coquille déboîtées
8	18	325	Présence d'une seconde canalisation (coté Est)
9	20	357	Fin de la canalisation située à l'ouest de l'émissaire + Canalisation à l'est d'environ 2m
10	21	367	Début canalisation
11	21	400	La canalisation ne repose pas sur le fond marin
12	21	436	Emissaire et collier cassés
13	21	486	Emissaire sectionné
14	22	570	Canalisation enfouie (début)
15	21	628	Fin enfouissement - canalisation déboîtée
16	21	633	Canalisation déboîtée et décalée
17	22	640,5	Pas de corps mort et cavalier cassé
18	22,3	674	Pas de corps mort et cavalier cassé
19	22	693,5	Canalisation enfouie (début) et déboîtée
20	22	716,4	Canalisation enfouie (fin) et déboîtée
21	22	721,5	Canalisation déboîtée et décalée
22	22	722,5	Canalisation déboîtée et décalée
23	22	723,5	Collier cassé
24	22	734,5	Collier cassé
25	22	742,2	Collier cassé
26	22,8	756,4	Collier cassé
27	23	75	Collier cassé
28	23	767,4	Collier cassé
29	22,4	779,5	Collier cassé
30	22,7	784,5	Collier cassé
31	22,7	803,3	Collier cassé
32	22,7	805	Collier cassé
33	22,5	806	Canalisation déboîtée et décalée
34	23	807,6	Collier cassé et corps mort retourné
35	23	824,7	Collier cassé
36	24	840	Collier cassé
37	24	851	Collier cassé
38	24,5	856,7	Collier cassé
39	25	862,8	Collier cassé
40	25	864,8	Fin canalisation
41	26	869,5	Début canalisation
42	26	873,5	Fin canalisation
43	26,8	874,5	Début canalisation -canalisation en parallèle (L: +/-20m)
44	26,6	885,6	Collier cassé
45	26,6	895,6	Canalisation enfouie (début)
46	26,5	907,6	Canalisation enfouie (fin) et déboîtée
47	26,8	918,6	Fin canalisation et Canalisation enfouie (début)
48	26,8	923,5	Collier cassé
49	29,6	984,5	Fin canalisation
50	29,6	986	Début canalisation
51	29	996,7	Collier cassé
52	29	1003,2	Collier cassé
53	30	1008,7	Collier cassé
54	30	1020,6	Collier cassé
55	31	1060,5	Collier cassé
56	31,3	1069,2	Collier cassé
57	31,3	1075,2	Collier cassé
58	31,5	1085	Collier cassé
59	31,5	1087	Collier cassé
60	31,7	1097	Collier cassé
61	32	1102	Collier cassé
62	32	1108,1	Collier cassé
63	32	1111,8	Collier cassé
64	32	1127,5	Collier cassé
65	32	1129,6	Collier cassé
66	32	1133,3	Collier cassé
67	32	1170,2	Collier cassé
68	33	1188,7	Collier cassé
69	34,5	1310	Collier cassé

3.1.1.3. Diagnostic de l'émissaire Renécros

Caractéristiques de l'émissaire et de sa protection

Actuellement, l'émissaire est abandonné. En conséquence, le projet porte sur le démantèlement et l'évacuation de l'émissaire existant ainsi que l'ensemble des équipements connexes (lests, cerclages, ancrage, ...).

Les caractéristiques techniques de cet émissaire sont fournies dans le Tableau 8 :

Tableau 8 : Caractéristiques de l'émissaire « Renécros »

Caractéristiques de la protection	Caractéristiques de l'émissaire
▶ Protection type buse en béton ▶ Longueur unitaire buse : 1,50 m ▶ Diamètre calculé : 220 mm extérieur ▶ Circonférence mesurée : 70 cm ▶ Longueur totale : 178 m	▶ Tuyau PVC ▶ Diamètre calculé : 170 mm extérieur ▶ Circonférence mesurée : 53 cm ▶ Système par emboitement mâle et femelle ▶ Longueur totale depuis PR : 227 m ▶ Ecoulement gravitaire



Figure 7 : Photos d'inspection de l'émissaire Renécros

3.1.2. Fonctionnement hydraulique

Les émissaires « Ancienne Corniche » et « Eden Roc » fonctionnent par écoulement gravitaire lors d'événements pluvieux (type orages), par surverse des postes de refoulement (PR) situés en amont : respectivement le postes de refoulement « Corniche » et « Eden Roc ». La surverse n'alimente par conséquent les émissaires que lorsque les débits d'eaux usées (augmentées des eaux claires parasites) dépassent les capacités des postes de refoulement par temps de pluie. Le trop plein est alors acheminé par la conduite directement en mer permettant de délester le réseau principal.

Les postes de refoulement « Corniche » et « Eden Roc » sont situés sur la chaîne de relevage du PR Bandol Port qui est l'ouvrage qui recueille toutes les eaux usées de Bandol pour les refouler vers la station d'épuration (STEP) de la Crède via un émissaire de transfert en mer.

A noter également que le PR Renécros ne dispose pas de canalisation de surverse en mer. La fiche descriptive du poste de refoulement issue du schéma directeur d'assainissement et établie par le cabinet EURYECE en 2022, présentée en annexe, mentionne l'absence de trop plein et d'exutoire. En effet, l'ouvrage PR Renécros disposait à l'origine d'un dispositif de surverse gravitaire directement au niveau de la cuve du poste. Cette surverse a toutefois été obturée au vu de l'état de l'émissaire en mer, ce dernier étant structurellement déconnecté du poste.

3.2. Nature des travaux

Les travaux concernent :

- ▶ La réparation et le prolongement de l'émissaire « Eden Roc » : réparations locales des portions endommagées et le rétablissement de sa longueur initiale pour réhabiliter son fonctionnement hydraulique et sa stabilisation dans le temps ainsi que son prolongement sur 200 m environ,
- ▶ Le renouvellement de l'émissaire « Ancienne Corniche » par :
 - Dépose de l'émissaire existant sur tout le linéaire ainsi que tous les équipements associés,
 - Fourniture et pose d'une nouvelle conduite d'assainissement, y compris tous les équipements associés, sur l'ancien tracé de l'émissaire,
- ▶ Le démantèlement de l'émissaire de « Renécros » : dépose et évacuation des tronçons de conduite, des dispositifs d'ancrage et de lestage en décharge agréée.

3.2.1. Réhabilitation de l'émissaire Eden Roc

Le programme consiste à :

- ▶ Nettoyer et évacuer les débris collectés,
- ▶ Réparer localement les portions dégradées de la conduite,
- ▶ Prolonger le point de rejet de 200 m.

Différents substrats sont présents au niveau de la canalisation comme des roches et galets, du sable et des herbiers de Posidonie.

Les caractéristiques principales de l'émissaire existant sont précisées au chapitre 3.1.1.1.

3.2.1.1. Travaux à réaliser

Les caractéristiques retenues pour la réhabilitation et le prolongement de l'émissaire sont les suivantes :

- ▶ Matériau émissaire : PVC,
- ▶ Diamètre extérieur : 400 mm,
- ▶ Diamètre intérieur : 340 mm.

Remplacement de la protection buse béton

Actuellement, l'émissaire est protégé par une buse en béton sur une longueur de 440 m. Le projet prévoit le remplacement de la buse en béton sur un linéaire de 475 m. Le diamètre extérieur de la buse béton sera de 400 mm.

Réparation des portions de conduite dégradées

Les portions dégradées de la conduite seront remplacées, notamment au niveau des longueurs suivantes :

- ▶ 404 m, où la conduite sera remplacée sur 6 m,
- ▶ 502 m, où la conduite sera remplacée sur 6 m,
- ▶ 770 m, où la conduite sera remplacée sur 36 m.

Remplacement des lests sur la partie à réhabiliter

L'ensemble des lests et/ou colliers existants seront à remplacer sur le linéaire de la conduite existant, soit sur 969 m. Ces derniers auront une masse de 250 kg et seront positionnés tous les 5 m. Au total, 195 lests seront positionnés le long de la canalisation et leurs positions seront déterminées selon la nature des fonds.

Prolongement du point de rejet

Le prolongement du point de rejet va s'effectuer à partir de l'exutoire actuel situé aux coordonnées suivantes :

Eden Roc	Latitude point de rejet	Longitude pont de rejet
Lat / Long	43°7.61151'N	5°44.22825'E
Lambert 93	6229151.475	922854.674

Le prolongement de l'émissaire se fera sur une longueur de 200 m selon une direction identique à celle de l'exutoire actuel, c'est-à-dire environ N213°.

Ajout de lests sur la partie à prolonger

Sur la partie à prolonger, soit un linéaire de 200 m, les lests et/ou colliers auront une masse de 250 kg et seront positionnés tous les 5 m, soit un total de 40 lests.

Mise en place d'un diffuseur

L'effluent rejeté (eau douce) dans le milieu est notablement plus léger que l'eau de mer. En conséquence, dès sa sortie de l'émissaire, les effluents auront tendance à remonter en surface. Pour faciliter la dilution du panache dans le milieu, un diffuseur sera mis en place à l'extrémité de l'émissaire.

Le diffuseur sera constitué de 2 orifices de sortie de diamètre extérieur 180 mm et de diamètre intérieur 147,6 mm.

3.2.1.2. Récapitulatif

Ci-dessous se trouve un résumé des travaux à réaliser.

Tableau 9 : Synthèse des travaux à réaliser sur l'émissaire « Eden Roc »

Nature des travaux	Localisation (m)	Profondeur (m)	Quantité
Retrait et évacuation de l'ensemble des débris	0 - 130	0 - 6	225
Remplacement de la protection type buse en béton	-	-	475 m
Remplacement de portions de conduite	404	15	6 m
	502	17	6 m
	770	25	36 m
Remplacement de lests sur la partie existante de la conduite à réhabiliter	0 - 969		195
Prolongement de la conduite	969 - 1 169	34	200 m
Mise en place de lests sur la partie prolongée	969 - 1 169		40
Mise en place du diffuseur	1 170		1

3.2.2. Remplacement de l'émissaire « Ancienne Corniche »

Compte tenu de l'état vétuste et des nombreuses dégradations constatées sur l'émissaire « Ancienne Corniche », l'objectif des travaux est de remplacer à neuf la conduite afin de réhabiliter entièrement le système secondaire d'assainissement de la commune de Bandol, lors de la surverse par temps d'orage.

Il s'agira donc :

- ▶ De déposer et d'évacuer l'ancienne canalisation ainsi que l'ensemble des équipements de fixations/stabilisation dans un centre de prise en charge agréé,
- ▶ De fournir et mettre en œuvre sur le tracé existant, l'ensemble des éléments constituant le nouvel émissaire (conduite, brides, raccords boulonnés, lests et dispositifs d'ancrage/stabilisation sur le fond...).

Les caractéristiques principales de l'émissaire existant sont précisées au chapitre 3.1.1.2.

3.2.2.1. Travaux à réaliser

Le tracé retenu pour l'implantation du nouvel émissaire « Ancienne Corniche » sera identique au tracé de l'émissaire existant. Depuis son départ au point d'atterrissage situé au niveau de la digue Sud du port de Bandol, le tracé de la conduite se dirige globalement dans un axe NNW/SSE sur 550 ml environ puis change d'orientation en empruntant un axe NE/SW sur 490 ml et termine le tracé sur une centaine de mètres orientés tantôt NW tantôt SO.

Concernant la nature des fonds, sur les deux premiers tiers du linéaire (jusqu'à des profondeurs de l'ordre de 20 m), des mosaïques d'herbiers à Posidonies (sur des roches ou des plaines) avec quelques tâches de Cymodocées (espèces protégées) sont présents, et enfin sur le dernier tiers du tracé il y a du sable vaseux (fonds compris entre -20 m CM et -30 m CM).

La longueur finale théorique de l'émissaire sera de 1 333 ml.

Le point de rejet de la conduite sera disposé aux coordonnées suivantes :

Point de rejet	Coordonnées Lat/Long	Coordonnées Lambert 93
Profondeur : 34m	Long : 5°45.15547'E Lat. : 43°7.17428'N	X : 924140.62 Y : 6228385.5

La profondeur théorique du point de rejet est évaluée à 34 m.

Caractéristiques du nouvel émissaire

Les caractéristiques retenues pour le nouvel émissaire « Ancienne Corniche » sont les suivantes :

- ▶ Matériau émissaire : PEHD de durée de vie 100 ans,
- ▶ Diamètre extérieur : 410 mm,
- ▶ Diamètre intérieur : 355 mm.

Stabilisation de la conduite vis-à-vis des sollicitations hydrodynamiques

L'ouvrage sera soumis aux sollicitations hydrodynamiques. De ce fait, celui-ci sera impérativement stabilisé et/ou ancré sur le fond.

La stabilisation de la conduite sera assurée de différentes façons selon la nature et la sensibilité environnementale des fonds rencontrés.

Le dimensionnement des systèmes de stabilisation prendra en compte les contraintes liées à la présence d'espèces protégées.

La masse et l'espacement des moyens de lestage et/ou d'ancrage seront de 5 m et auront une masse minimale de 250 kg.

Mise en place d'un diffuseur

L'effluent rejeté (eau douce) dans le milieu est notablement plus léger que l'eau de mer. En conséquence, dès sa sortie de l'émissaire, les effluents auront tendance à remonter en surface. Pour faciliter la dilution du panache dans le milieu, un diffuseur sera mis en place à l'extrémité de l'émissaire.

Le diffuseur sera constitué de 2 orifices de sortie de diamètre extérieur 180 mm et de diamètre intérieur 147,6 mm.

3.2.3. Démantèlement de l'émissaire « Renécros »

Actuellement l'émissaire est abandonné, en conséquence le projet porte sur le démantèlement et l'évacuation de l'émissaire existant ainsi que l'ensemble des équipements connexes (lests, cerclages, ancrage, ...).

De plus, l'absence de surverse et la dépose de l'émissaire Renécros plutôt que son remplacement impliquent qu'en cas d'incident d'exploitation (énergie, bouchage, panne pompe), les deux antennes se mettent en charge avec des potentiels rejets d'eaux usées par les tampons d'eaux usées présents sur les collecteurs.

De ce fait et dans un objectif de supprimer le risque de surverse ou de débordement d'eaux usées depuis le poste de relevage de Renécros directement sur la plage, le projet prévoit une adaptation sur l'ouvrage consistant à :

- ▶ Cloisonner la cuve de l'ouvrage pour créer une zone dite « fonctionnement normal » et une zone dite zone de « surverse »,
- ▶ Mettre en place une troisième pompe dans la zone créée dite zone de surverse,
- ▶ Relier cette nouvelle pompe hydrauliquement à un nouveau refoulement devant être posé et destiné à évacuer le volume d'eaux usées surversé vers le bassin de collecte supérieur situé en aplomb de l'ouvrage,
- ▶ Secourir la pompe surverse par un groupe électrogène.

Création zone surverse par cloisonnement et pose d'une pompe « surverse »

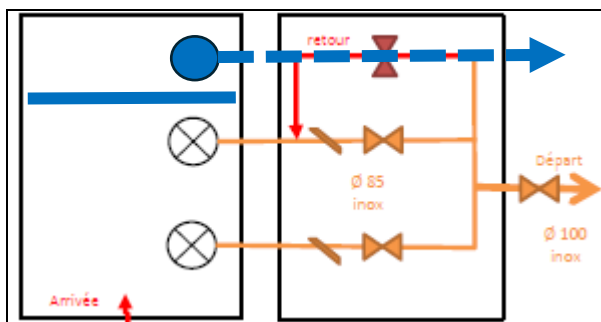


Figure 8 : Schéma de principe (vue de dessus)

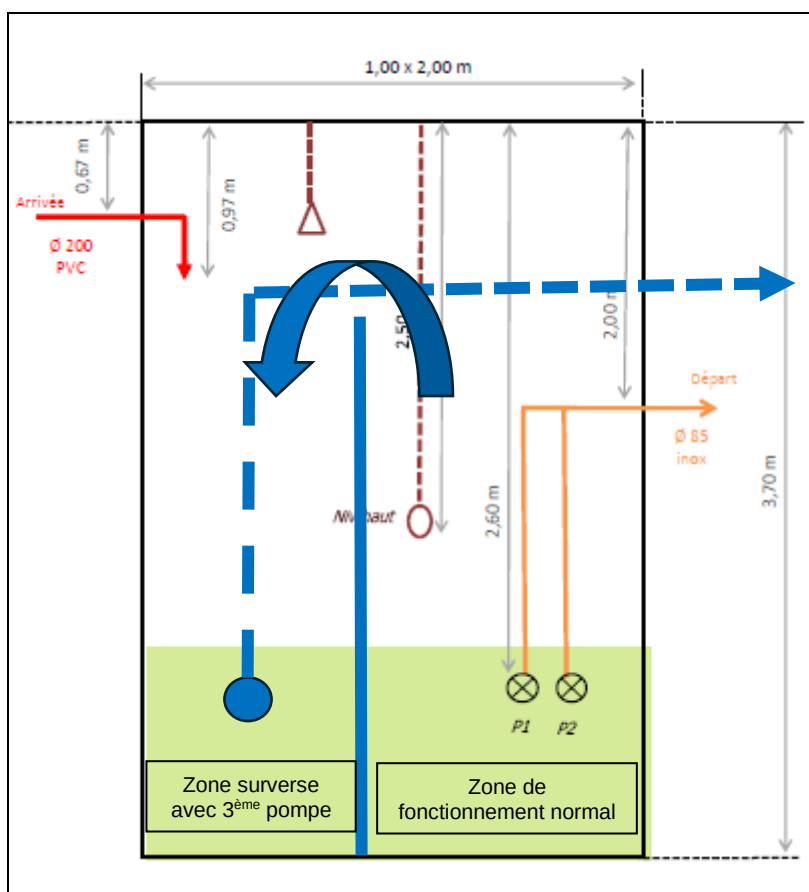


Figure 9 : Schéma de principe (coupe transversale)

Création d'une canalisation de refoulement dédiée à la surverse



La longueur de la canalisation de refoulement dédiée à la gestion de la surverse serait de 80 ml en DN 110 mm.

3.2.4. Synthèse des travaux à réaliser

À la suite du diagnostic, et repérage des désordres, des préconisations de travaux ont été faites. Finalement quatre grandes familles de travaux hyperbares seront réalisées :

- ▶ Retrait coquilles de protection/ lestage, recalage coquilles, mise en place ancrage additionnel (ancrage écologique),
- ▶ Reprise ancrages : mise en place d'ancres à vis (type P) avec collier de cerclage / barres d'ancrage,
- ▶ Evacuation conduite par tirage avec parachute / treuil (tronçon abandonné par exemple),
- ▶ Evacuation conduite par tirage avec parachute / treuil, puis mise en place nouvelle canalisation + brides chaque côté + pose coquille + ancrage (vis ou barre d'ancrage).

Les travaux pour chacun des émissaires sont localisés au chapitre 4.

3.3. Coût des travaux

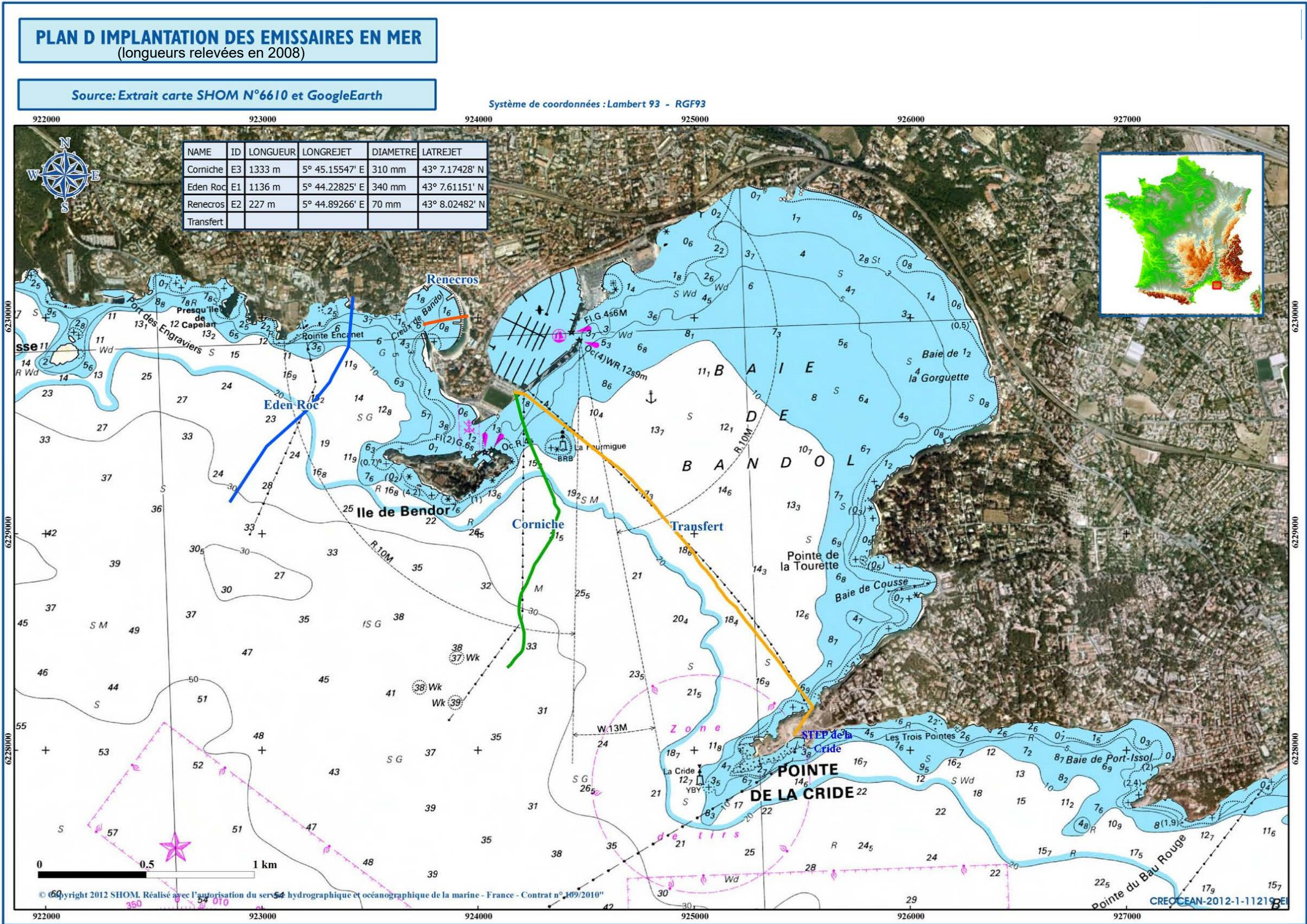
Le coût estimatif global des travaux, alloué par le Maître d'Ouvrage pour la réhabilitation des émissaires au moment de la consultation de maîtrise d'œuvre, est d'environ 3 000 000 € HT.

4. Cartographie du site d'implantation et plans des installations à réaliser

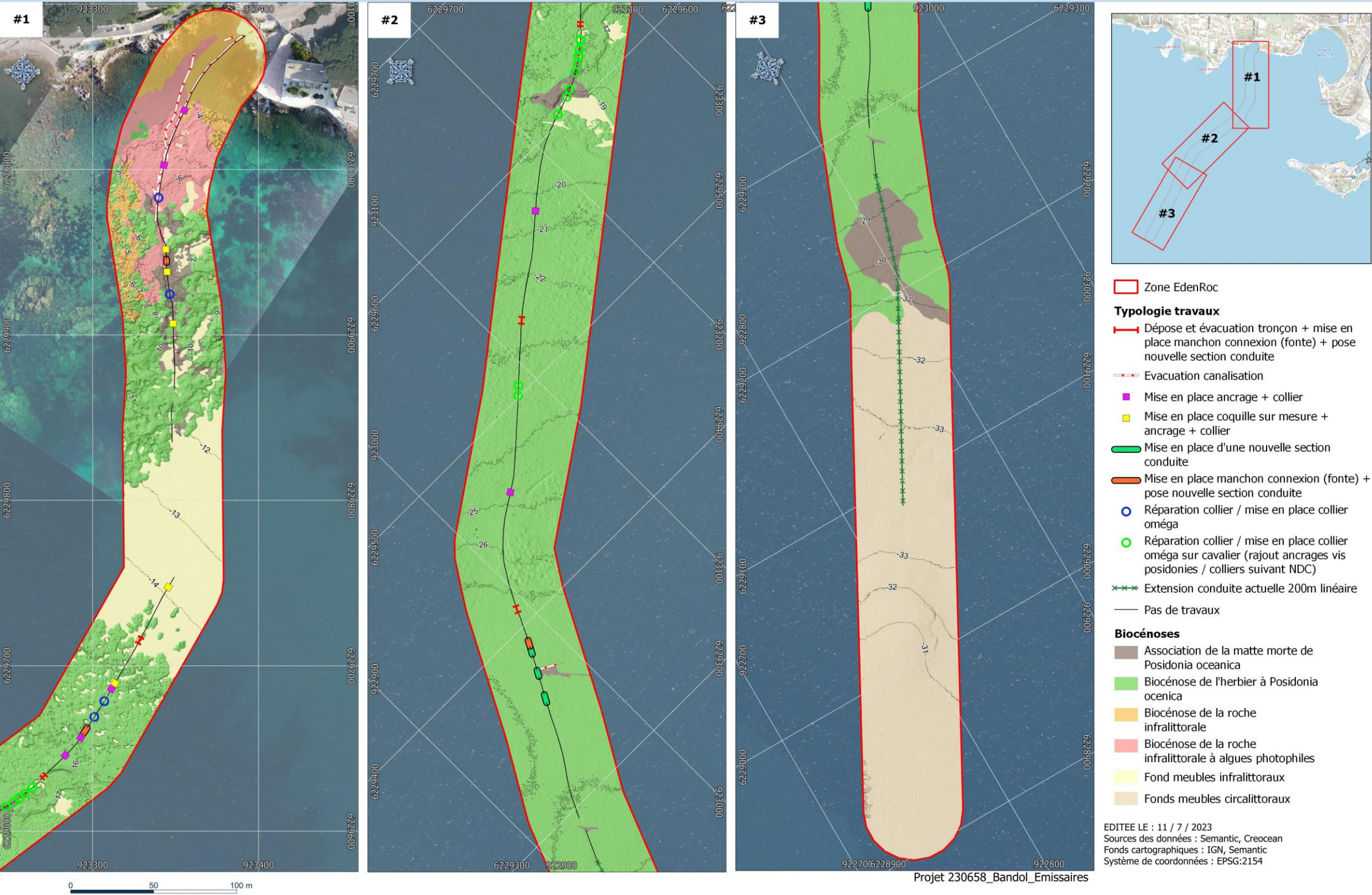
La localisation des ouvrages du système d'assainissement de Bandol ainsi que des rejets en mer localisés au sein du DPM, est présentée ci-après.

Les plans des travaux prévus sont également présentés ci-après.

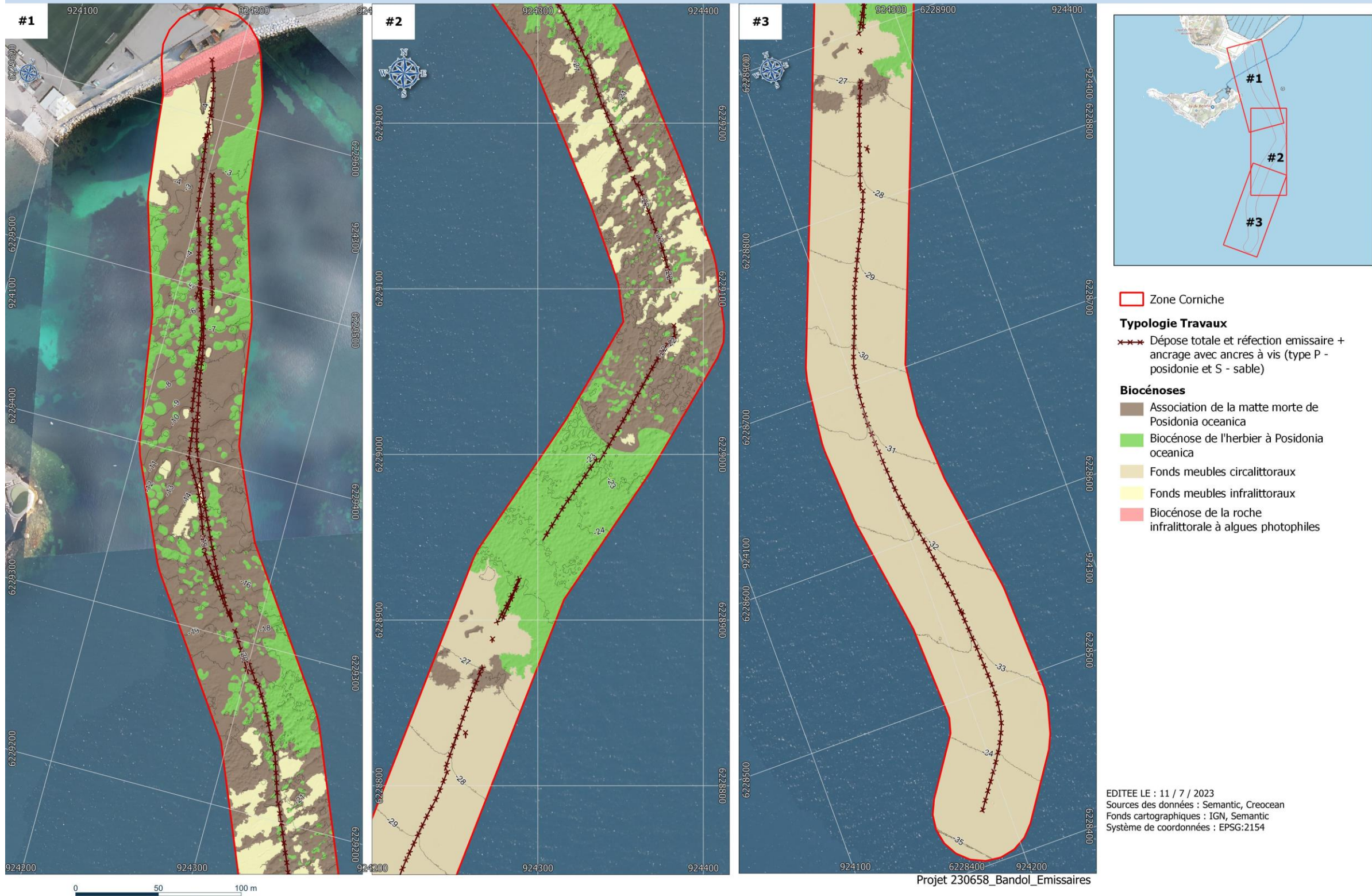
Une fois les travaux réalisés, les coordonnées précises des ouvrages seront transmises à la Direction Départementales du Var, afin de mettre à jour les données de localisation.



REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA VILLE DE BANDOL - EDEN ROC
Inventaire des travaux



REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA VILLE DE BANDOL - CORNICHE
Inventaire des travaux



REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA VILLE DE BANDOL - RENECROS
Inventaire des travaux



- Zone ReneCros**
- Emissaires
- Typologie travaux**
- Evacuation canalisation
- Biocénoses**
- Association de la matte morte de Posidonia oceanica
 - Biocénose de l'herbier à Posidonia oceanica
 - Biocénose de la roche infralittorale
 - Fond meubles infralittoraux

EDITEE LE : 17 / 7 / 2023
Sources des données : Semantic, Creocan
Fonds cartographiques : IGN, Semantic
Système de coordonnées : EPSG:2154

Projet 230658_Bandol_Emissaires

5. Calendrier de réalisation des travaux

A noter que les travaux d'adaptation du PR Renécros seront mis en œuvre rapidement, au cours du dernier trimestre 2024 ou premier trimestre 2025.

Les travaux seront réalisés hors période estivale, entre l'automne 2025 et l'hiver 2026, selon le planning prévisionnel suivant :

Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	sept-25				oct-25				nov-25				déc-25				janv-26			
				S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4
Installation de chantier	18 jours	22/09/2025	15/10/2025																				
Période de préparation	26 jours	10/09/2025	15/10/2025																				
Travaux Emissaire Ancienne Corniche	45,5 jours	15/10/2025	18/12/2025																				
Travaux Emissaire Eden Roc	63,5 jours	15/10/2025	15/01/2026																				
Travaux Emissaire Renécros	10 jours	18/12/2025	02/01/2026																				
Repli de chantier	5 jours	15/01/2026	21/01/2026																				

Les différentes tâches ainsi que leurs durées approximatives (jours ouvrés) sont ci-après :

- Installation de chantier (18 jours) :
 - Base vie (5 jours),
 - Amenée des matériels nautiques (5 jours),
 - Signalisation terrestre et maritime du chantier (3 jours),
 - Installation des zones d'assemblage terrestre et maritime (5 jours),
- Emissaire Ancienne Corniche :
 - Période de préparation (26 jours),
 - Travaux (45,5 jours) :
 - Mise en place suivi de la turbidité et suivi (45,5 jours),
 - Implantation nouveau tracé (2,5 jours),
 - Fourniture et pose du diffuseur (3 jours),
 - Fourniture et pose du second tronçon de l'émissaire (950 ml) (5 jours),
 - Fourniture et pose des massifs de lestage du second tronçon (8 jours),
 - Fourniture et pose du premier tronçon de l'émissaire (450 ml) (2 jours),
 - Fourniture et pose des ancrages du premier tronçon de l'émissaire (4 jours),
 - Restauration de l'ouvrage terrestre de raccordement (2 jours),
 - Réalisation du raccordement de l'émissaire (2 jours),
 - Essais d'étanchéité (1 jour),
 - Dépose et mise en stock à terre de l'émissaire Ancienne Corniche (14 jours),
 - Reprise et évacuation des matériaux en décharge agréée (2 jours),
 - Réalisation d'un criblage, nettoyage et regalage du sable (2 jours),
 - Réalisation d'une vidéo subaquatique permettant la vérification de la mise en œuvre de l'ouvrage (1 jour),
- Emissaire Eden Roc :
 - Période de préparation (26 jours),
 - Travaux (63,5 jours) :
 - Mise en place suivi de la turbidité et suivi (63,5 jours),
 - Implantation nouveau tracé (2,5 jours),
 - Fourniture et pose du diffuseur (3 jours),
 - Fourniture et pose de la prolongation de l'émissaire (200 ml) (7 jours),
 - Dépose et mise en stock à terre de l'émissaire Eden Roc (5 jours),
 - Reprise et évacuation des matériaux en décharge agréée (1 jour),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME
REHABILITATION DES EMISSAIRES SECONDAIRES DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA COMMUNE DE BANDOL –
DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- Fourniture, pose et raccordement aux extrémités d'une buse béton (15 jours),
- Réparation de l'émissaire actuellement en place (33 jours),
- Fourniture et pose des ancrages en lieu et place des défectueux (10 jours),
- Reprise du raccordement de l'émissaire (2 jours),
- Essais d'étanchéité (1 jour),
- Restauration de l'ouvrage terrestre de raccordement (2 jours),
- Réalisation d'un criblage, nettoyage et regalage du sable (1 jour),
- Réalisation d'une vidéo subaquatique permettant la vérification de la mise en œuvre de l'ouvrage (1 jour),

► Emissaire Renécros :

- Période de préparation (26 jours),
- Travaux (10 jours) :
 - Mise en place suivi de la turbidité et suivi (10 jours),
 - Dépose et mise en stock sur la plage de Renécros des débris de l'émissaire (2 jours),
 - Dépose et mise en stock sur la plage de Renécros de l'émissaire (5 jours),
 - Réalisation d'un criblage, nettoyage et regalage du sable (2 jours),
 - Reprise et évacuation des matériaux en décharge agréée (1 jour),
 - Reprise et évacuation en décharge agréée de l'émissaire (1 jour),
 - Réalisation d'une vidéo subaquatique permettant la vérification de la mise en œuvre de l'ouvrage (1 jour),

► Repli de chantier (5 jours).

6. Modalités de maintenance envisagées

La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume maintiendra en bon état les ouvrages qui lui appartiennent. Elle procédera à des activités de contrôle, d'exploitation et de nettoyage du système de traitement préalable, conjointement à l'élimination appropriée des résidus solides générés. Une maintenance importante ne sera nécessaire que si un des émissaires subit des dommages ou des fuites qui réduisent la distance ou la profondeur du rejet, ou s'ils sont obstrués par des dépôts solides ou l'envahissement d'organismes marins.

7. Modalités proposées, à partir de l'état initial des lieux, de suivi du projet et de l'installation et de leur impact sur l'environnement et les ressources naturelles

7.1. Suivi de la qualité des eaux

Les objectifs de qualité des eaux se définissent surtout par rapport à la présence de zones de baignades et à la vocation balnéaire de la commune de Bandol.

Conformément à la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignades, aux décrets n°81-324 du 7 avril 1981 et n°91-980 du 20 septembre 1991, ainsi qu'au code de la Santé Publique (Articles L.1332-1 à L.1332-4 et D.1332-1 à D.1332-19), les eaux de baignades doivent faire l'objet d'une surveillance réglementaire.

La commune de Bandol possède sept points de baignade répertoriés et suivis régulièrement (au moins une fois par mois) par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Var :

- ▶ Anse de Renécros,
- ▶ Plage de Capelan,
- ▶ Ile de Bendor-Plage,
- ▶ Plage du Barry,
- ▶ Eden Roc,
- ▶ Plage Centrale,
- ▶ Plage du Casino.

Les points de baignade « Ile de Bendor-plage » et « Eden Roc » sont localisés à proximité des émissaires faisant l'objet d'une demande de concession pour l'utilisation du DPM. Ces sept points de baignade ont été classés, sur les quatre dernières saisons :

Zone de baignade	Historique des classements			
	2020	2021	2022	2023
Anse de Renécros	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage de Capelan	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Ile de Bendor-plage	Excellent	Excellent	Insuffisamment de prélèvements	Insuffisamment de prélèvements
Plage du Barry	Suffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisamment de prélèvements
Eden Roc	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisamment de prélèvements
Plage Centrale	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage du Casino	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Sur les plages du Barry et Eden Roc, une interdiction de baignade a été émise au 15/04/2023 pour raison sanitaire (capacité du poste de relevage insuffisante).

7.2. Suivi des herbiers de Posidonie

La modification des points de rejet des émissaires, la réhabilitation des tronçons de canalisation dégradés et l'enlèvement d'un ouvrage reposant sur l'herbier de Posidonie aura un impact sur l'herbier de Posidonie, qu'il est difficile d'estimer à l'heure actuelle.

De manière à suivre les effets du projet, un suivi de l'herbier de Posidonie sera mis en place.

Ce suivi sera effectué par cartographie de la limite de l'herbier de Posidonie par photogrammétrie, au niveau de la zone de retrait de l'émissaire Renécros sur 262 ml, et de la zone de prolongation de l'émissaire Eden Roc sur 200 ml et par la réalisation de mesures de vitalité sur quatre stations (deux sur chaque zone), de préférence durant le printemps, basée sur l'étude de :

- ▶ La densité des faisceaux,
- ▶ Le taux de recouvrement,
- ▶ Le pourcentage de faisceaux plagiotropes et déchaussement.

La photogrammétrie est un outil permettant de reconstituer une scène ou un objet en trois dimensions à partir de photos deux dimensions réalisées sous différents angles de vue. Elle permet de fournir certaines métriques sur l'objet étudié (mesures d'aire, de distance, de volume), des analyses morpho-structurelles (pente, rugosité, etc.) mais également de remarquables visuels d'habitats marins 3D. En utilisant la parallaxe entre différentes photographies d'une scène, la photogrammétrie assure la reconstruction de son relief. Cette technique repose sur le principe de la stéréoscopie sur lequel se base la vision humaine, créant une perspective à partir de deux angles de vues différents. Cette méthode est utilisée depuis 2016 dans le cadre du réseau TEMPO (réseau de surveillance des herbiers à Posidonie) car il permet la reproduction fine en 3D des paysages sous-marins.

En comparant l'état initial avant travaux et l'état après travaux, le modèle 3D témoignera de l'état de conservation de l'herbier. Après les travaux, 2 retours sur site sont envisagés : 1 an après les travaux et 5 ans après les travaux.

8. Nature des opérations nécessaires à la réversibilité des modifications apportées au milieu naturel et au site, ainsi qu'à la remise en état, la restauration ou la réhabilitation des lieux en fin de titre ou en fin d'utilisation

Le DPM n'a pas vocation à recevoir des implantations permanentes, ainsi que le prévoient les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Ainsi, les ouvrages sur le DPM doivent être réversibles.

A l'expiration de la validité de l'autorisation (30 ans renouvelable), ou en cas de retrait ou de révocation pour quelque cause que ce soit, la communauté d'agglomération s'engage à la remise en état du site occupé et au démantèlement/évacuation des ouvrages et installations (canalisations, ouvrages de rejet en mer).

9. Résumé non technique

Le présent document constitue la demande d'autorisation au titre des dispositions des articles L.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques pour l'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM).

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume.

Les terrains objet de la demande d'occupation sur le DPM sont utilisés pour le rejet en mer des eaux usées augmentées d'eaux claires parasites en provenance de deux postes de refoulement : Eden Roc et Corniche, lors d'événements pluvieux. Le trop-plein qui arrive aux postes de refoulement est acheminé en mer par les émissaires Eden Roc et Ancienne Corniche.

Il s'agit de deux canalisations dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Eden Roc, de diamètre 400 mm et de longueur au sein du domaine public maritime de 1 181,88 m. Les coordonnées du point de rejet sont les suivantes (Lambert 93) : X = 922854,674, Y = 6229151,475,
- Ancienne Corniche, de diamètre 410 mm et de longueur au sein du domaine public maritime de 1 314,44 m. Les coordonnées du point de rejet sont les suivantes (Lambert 93) : X = 924140.62, Y = 6228385.5.

Lors de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération de la commune de Bandol, des dégradations au niveau des émissaires secondaires du réseau d'assainissement ont été observés et ont conduit à préconiser les travaux suivants :

- ▶ La réparation et le prolongement de l'émissaire « Eden Roc » : réparations locales des portions endommagées et rétablissement de sa longueur initiale pour réhabiliter son fonctionnement hydraulique et sa stabilisation dans le temps ainsi que son prolongement sur 200 mètres linéaires (ml) environ,
- ▶ Le renouvellement de l'émissaire « Ancienne Corniche » par :
 - Dépose de l'émissaire existant sur tout le linéaire ainsi que tous les équipements associés,
 - Fourniture et pose d'une nouvelle conduite d'assainissement, y compris tous les équipements associés, sur l'ancien tracé de l'émissaire,
- ▶ Le démantèlement de l'émissaire de « Renécros » : dépose et évacuation des tronçons de conduite, des dispositifs d'ancrage et de lestage en décharge agréée.

Les travaux sont envisagés entre l'automne 2025 et l'hiver 2026.

La communauté d'agglomération maintiendra en bon état les ouvrages qui lui appartiennent.

La qualité des eaux est suivie au travers du suivi de la qualité des eaux de baignade réalisé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Var. Des herbiers de Posidonie étant impactés par les travaux, un suivi de ces herbiers sera réalisé.

A l'expiration de la validité de l'autorisation (30 ans renouvelable), ou en cas de retrait ou de révocation, la communauté d'agglomération s'engage à la remise en état du site occupé et au démantèlement des ouvrages et installations.

ANNEXE

**ANNEXE N°1 : ARRETE PREFECTORAL N°AE-F09323P0351 DU
18/02/2024**

Voir pages suivantes.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté n° AE-F09323P0351 du 12/02/2024

**portant retrait de la décision implicite relative à la demande n° F09323P0351 et
portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3-1
du Code de l'environnement**

Le préfet de région,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1, R122-2 et R122-3-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires du 16 janvier 2023 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n°R93-2023-04-21-00001 du 21/04/23 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F09323P0351, relative à la réalisation d'un projet de travaux de réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées sur la commune de Bandol (83), déposée par la Communauté d'Agglo Sud Sainte Baume, reçue le 04/12/2023 et considérée complète le 15/12/2023 ;

Vu la saisine par la DREAL de l'agence régionale de santé en date du 18/12/2023 ;

Considérant la nature du projet, qui relève des rubriques 19 et 24a du tableau annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement et consiste en réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées de la ville de la façon suivante :

- renouveler l'émissaire « Ancienne Corniche » avec une dépose de l'existant sur tout son linéaire (1 046 ml) et une pose d'une nouvelle conduite sur l'ancien tracé ;
- réparer localement les portions endommagées et rétablir la longueur initiale (243,5 ml) de l'émissaire « Eden Roc » ;
- démanteler l'émissaire de « Renecros » de 145 ml avec une dépose et une évacuation des tronçons de la conduite, des dispositifs d'ancrage et de lestage en décharge agréée ;

Considérant que ce projet a pour objectif de garantir la continuité hydraulique jusqu'à des points de rejets situés en dehors de zone d'herbier de Posidonies, la salubrité des zones de baignade à proximité et la stabilité des émissaires afin d'éviter tout impact sur l'herbier ;

Considérant la localisation du projet :

- sur le territoire d'une commune littorale ;
- au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique ZNIEFF mer type II n°93M00000065 « île Rousse, île de Bendor » ;

Considérant que le pétitionnaire a fait réaliser un diagnostic ayant permis de mettre en évidence des enjeux de conservation forts concernant la biocénose marine ;

Considérant le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet qui est concerné par :

- une autorisation dite Loi sur l'eau au titre des articles R214-1 du Code de l'environnement ; ;
- une demande de dérogation à la législation relative à la protection des espèces en raison des incidences indirectes sur l'herbier de posidonie et la matte morte ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à :

- utiliser pendant la durée des travaux une barge ancrée de façon à préserver les espèces protégées ;
- utiliser des « lifting-bags » pour le retrait des canalisations par des plongeurs permettant d'éviter tout « ragage » sur le fond ;
- poser les ancrs à vis (de type P) par des plongeurs formés pour limiter les incidences d'écrasement sur les herbiers ;
- mettre en œuvre des barrages anti MES durant la phase de travaux ;
- procéder au confinement autour de la zone de travaux si nécessaire en cas de présence d'un panache de fines important, plus particulièrement pendant la phase de mise en fouille de la canalisation ;

Considérant les impacts limités du projet sur l'environnement, qui sont essentiellement liés à la phase de travaux ;

Arrête :

Article 1

La décision implicite résultant du silence gardé par l'administration au-delà du délai réglementaire fixé par l'article R122-3-IV du Code de l'environnement et prescrivant une évaluation environnementale pour la réalisation d'un projet de travaux de réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées sur la commune de Bandol (83) est retirée ;

Article 2

Le projet de travaux de réhabilitation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées situé sur la commune de Bandol (83) n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement.

Article 3

La présente décision, délivrée en application de l'article R122-3-1 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 4

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de PACA. La présente décision est notifiée à Communauté d'Agglo

Sud Sainte Baume.

Fait à Marseille, le 12/02/2024.

Pour le préfet de région et par délégation,
Pour le directeur et par délégation,
L'adjointe à la cheffe d'unité évaluation
environnementale

Véronique LAMBERT

La décision dispensant d'évaluation environnementale ne constitue pas une décision faisant grief mais un acte préparatoire ; elle ne peut faire l'objet d'un recours contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision autorisant le projet.

Recours gracieux et hiérarchique, dans les conditions de droit commun, ci-après :

- Recours gracieux :

Monsieur le Préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation
16, rue Zattara
CS 70248
13331 - Marseille cedex 3

(Formé dans le délai de deux mois suivant la notification/publication de la décision, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

- Recours hiérarchique :

Monsieur le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Commissariat général au développement durable
Tour Séquoïa
1 place Carpeaux
92055 Paris – La-Défense Cedex

(Formé dans le délai de deux mois suivant la notification/publication de la décision, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

ANNEXE N°2 : FICHE DESCRIPTIVE PR RENECROS

Voir page suivante.

Caractéristiques générales du poste

Nom de l'ouvrage	PR Renecros	Date de la visite	27/10/2021
Type de poste	☐ Poste de Relevage ☒ Poste de Refoulement	Année de mise en service	-
Adresse	Plage renecros	Existence d'un trop-plein et exutoire	☐ Trop plein ☐ Exutoire :
Dimension de la cuve	Géométrie : rectangulaire Dimension : 1,0*2,0 m Profondeur : 3,7 m	Volume : 7,4 m ³	Remarques sur l'ouvrage
		Dépôt de sables dans la fosse Beaucoup d'eau dans la chambre de vannes	

Localisation



Schéma de principe (coupe transversale)

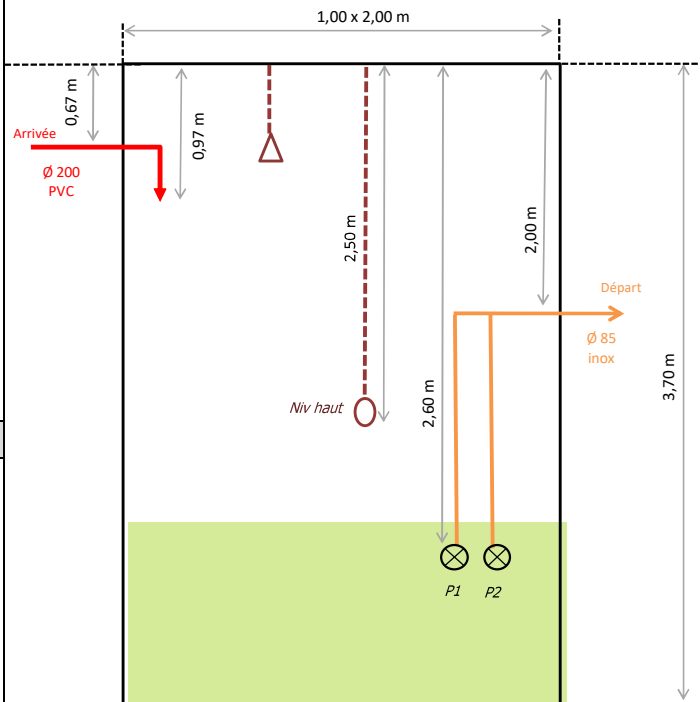
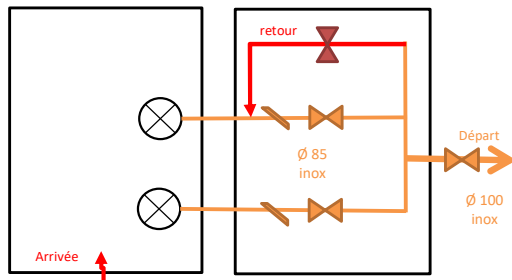


Schéma de principe (vue de dessus)

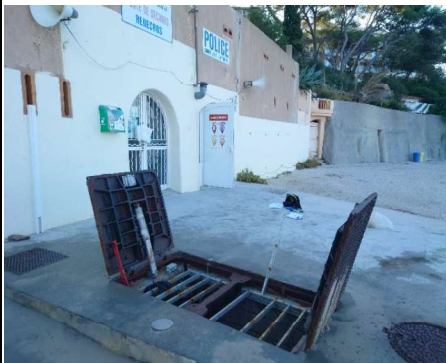


Sécurité de l'ouvrage

Accès à l'ouvrage	☐ Portail ☐ Clôture ☒ Alarme	Fonctionnement des pompes	☒ Simultané ☒ Alternatif
Sécurité anti-chute	☒ Barre anti-chute ☐ Garde corps	Caractéristiques des pompes	Type de pompe : 2 pompes XYLEM HMT :
Suivi du PR	☒ Télégestion ☐ Supervision	Régulation du niveau	☒ Poires ☒ Ultrasons ☐ Piézo

Fonctionnement de l'ouvrage

Photographie extérieure



Photographie intérieure



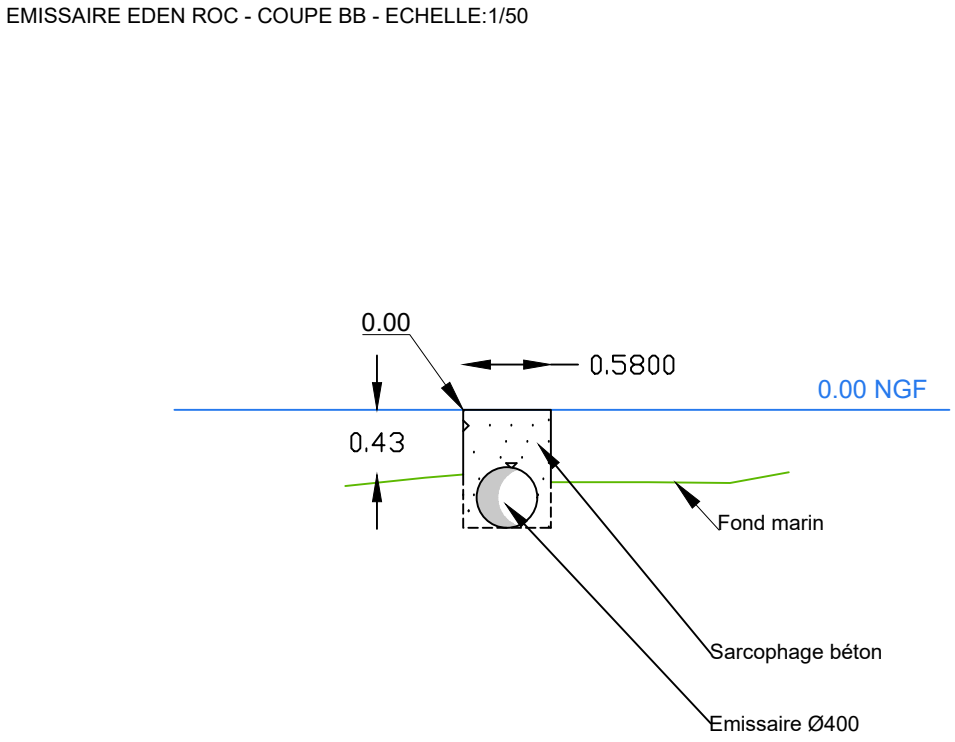
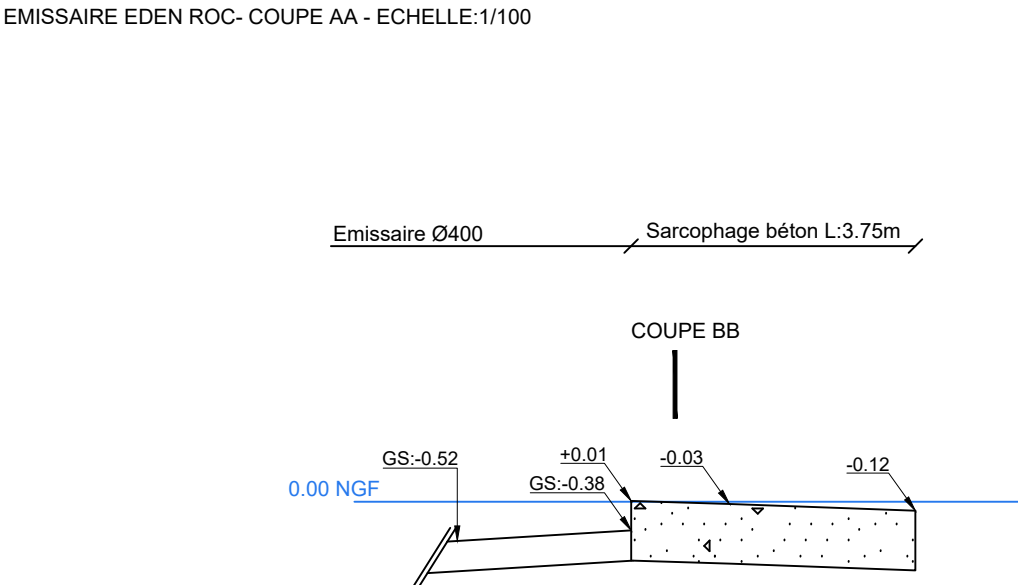
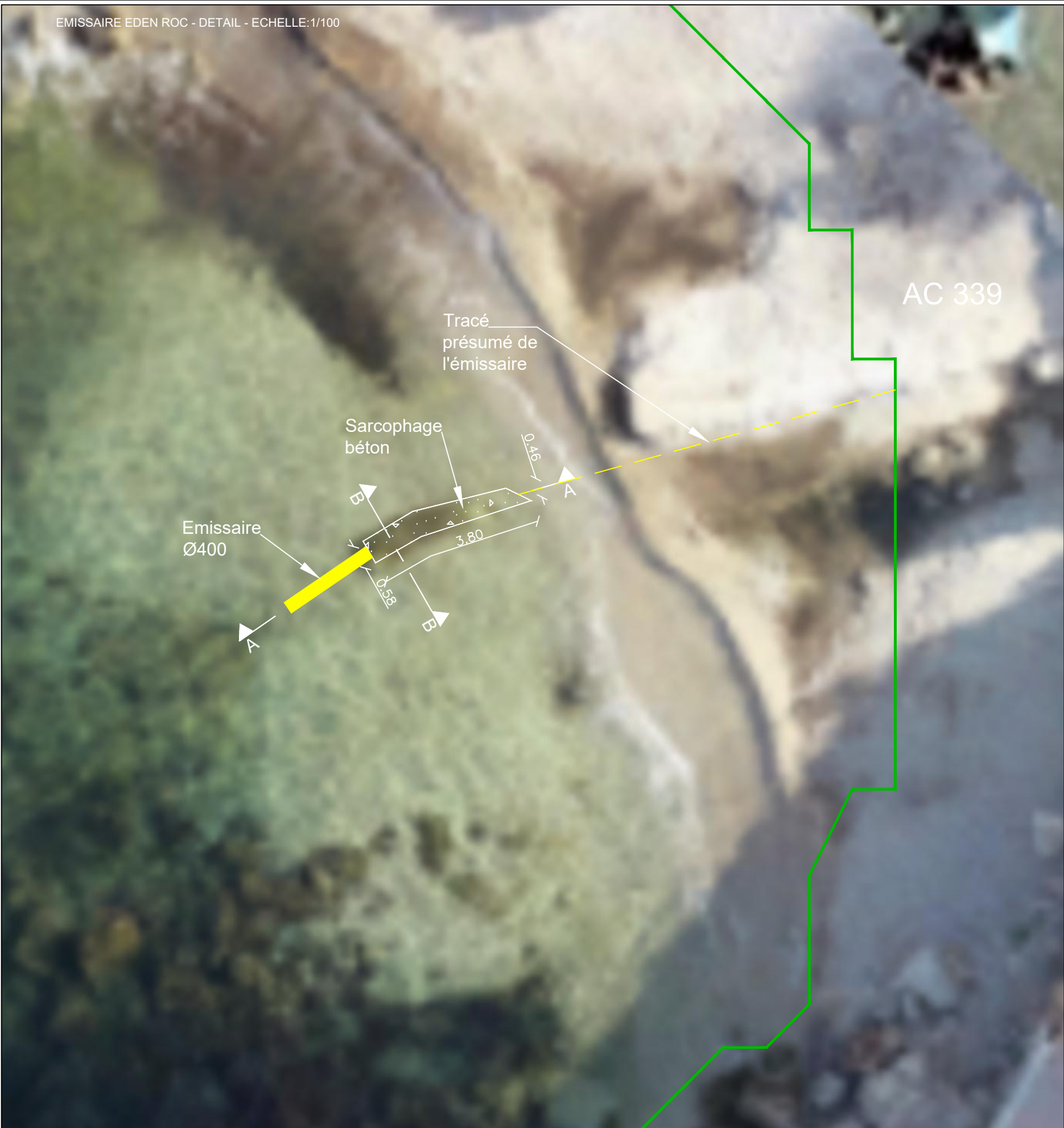
Armoire électrique



ANNEXE N°3 : PLANS DES ATERRAGES

Voir pages suivantes.



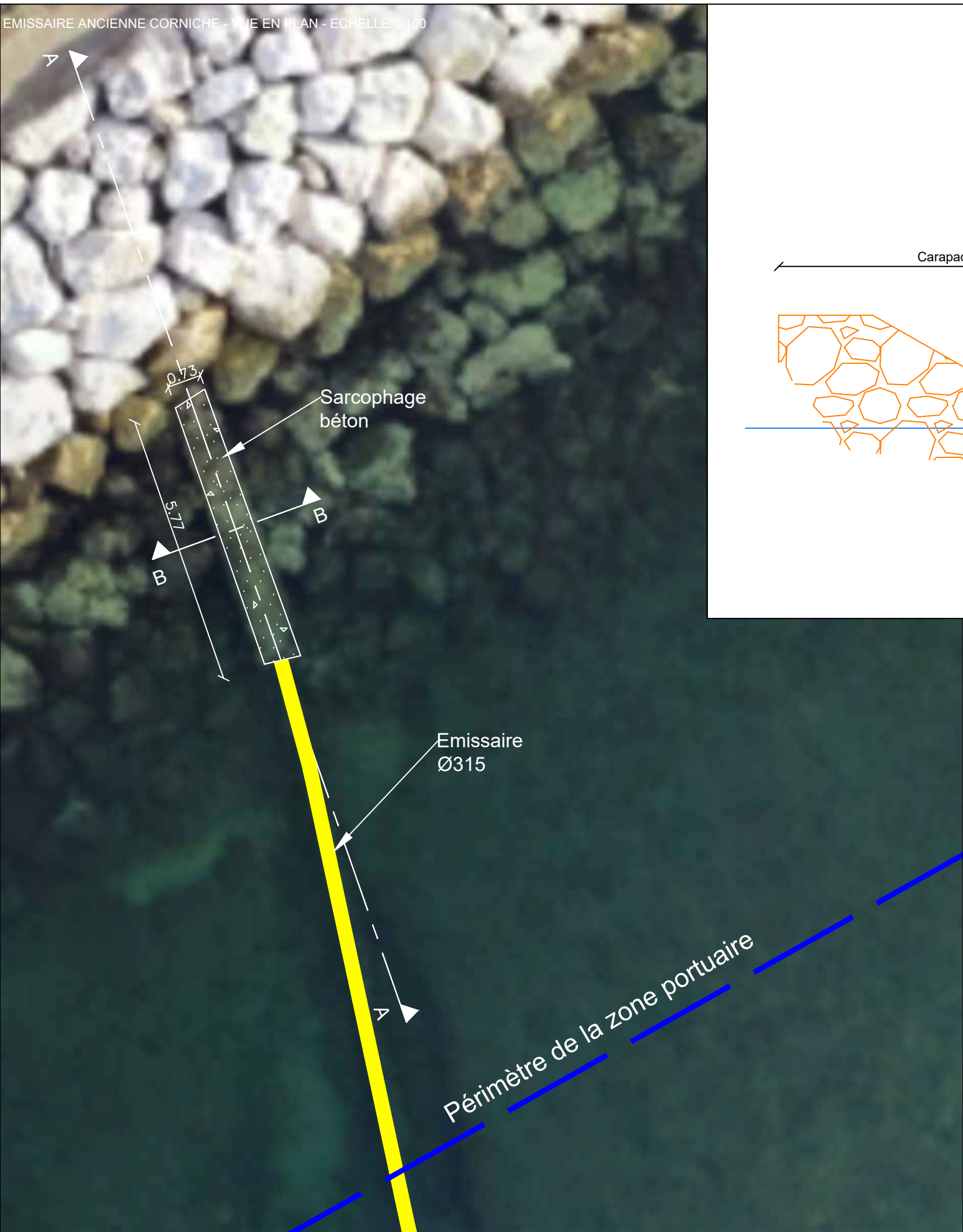




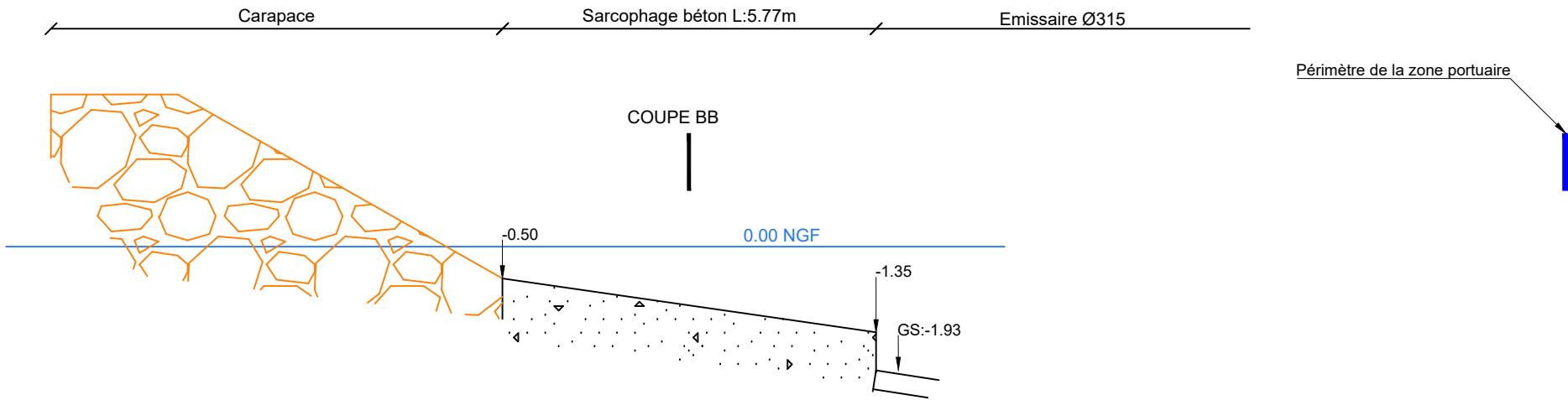


Bureau d'études :	EMISSAIRE ANCIENNE CORNICHE		
	Echelle : 1/150	Atterage - Vue en plan	
	Octobre 2024	Projeteur : DBR	Chef de projet : FBR

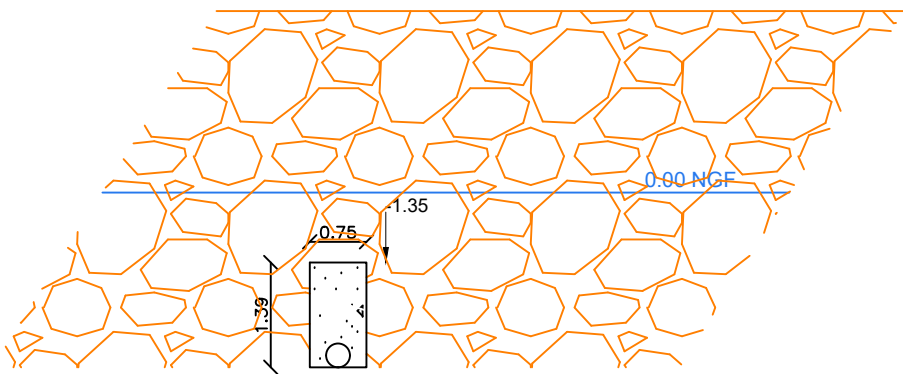
EMISSAIRE ANCIENNE CORNICHE - VUE EN PLAN - ECHELLE: 1/100



EMISSAIRE ANCIENNE CORNICHE - COUPE AA - ECHELLE: 1/100



EMISSAIRE ANCIENNE CORNICHE - COUPE BB - ECHELLE: 1/100



Bureau d'études :



CREOCEAN
230 Avenue de Rome
83500 La Seyne sur Mer

EMISSAIRE ANCIENNE CORNICHE		
Echelle : 1/100	Vue en plan - Coupes	
Septembre 2024	Projeteur : DBR	Chef de projet : FBR



www.creocean.fr

GROUPE KERAN